

DIRECTION DU CONTROLE
rue de Trèves 70
1040 BRUXELLES
Tél. (02) 237.23.35

CONCERNE : Reprise massive des numéros nationaux des allocataires et des enfants bénéficiaires. Lettre-circulaire n° 997/11.

Tableau 1 concernant les attributaires ACTIFS

A. Nombre total d'attributaires	
B. Nombre d'attributaires avec un numéro national	
C. Nombre d'attributaires avec un numéro fictif	
D. Nombre d'attributaires sans numéro d'identification	

Normalement vous devez obtenir : $A = B + C + D$

Tableau 2 concernant les allocataires ACTIFS

E. Nombre total d'allocataires	
F. Nombre d'allocataires pour lesquels vous connaissez le numéro national et la date de naissance	
G. Nombre d'allocataires pour lesquels vous connaissez le numéro national mais pas la date de naissance	
H. Nombre d'allocataires pour lesquels vous ne connaissez pas le numéro national mais pour lesquels vous connaissez la date de naissance	
I. Nombre d'allocataires pour lesquels vous ne connaissez ni le numéro national ni la date de naissance	

Normalement vous devez obtenir : $E = F + G + H + I$

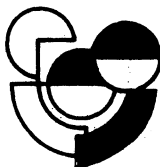


Tableau 3 concernant les enfants ACTIFS

J. Nombre total d'enfants bénéficiaires	
K. Nombre d'enfants pour lesquels vous connaissez le numéro national et la date de naissance	
L. Nombre d'enfants pour lesquels vous connaissez le numéro national mais pas la date de naissance	
M. Nombre d'enfants pour lesquels vous ne connaissez pas le numéro national mais pour lesquels vous connaissez la date de naissance	
N. Nombre d'enfants pour lesquels vous ne connaissez ni le numéro national ni la date de naissance	

Normalement vous devez obtenir : $J = K + L + M + N$

Chiffres arrêtés au 1991.

Organisme :